Structure Régionale d'Appui Grand Est

CHECK LIST : UNE CHUTE, QUE FAIRE ?

1. Sécurisation immédiate de l'usager

□ Ne pas mobiliser l'usager sans évaluation
□ Supprimer les dangers immédiat (matériel, obstacles)
□ Installer l'usager en sécurité si l'évaluation le permet (lit, brancard adapté)
□ Rassurer l'usager et maintenir une présence

2. Évaluation clinique initiale

□ État de conscience / vigilance (score de Glasgow si indiqué)
□ Recherche de : perte de conscience, douleur, plaie, saignement, œdème, déformation, déficit neurologique,
□ Recherche systématique d'un traumatisme crânien
□ Prise des constantes vitales
□ Identification des traitements à risque, notamment **anticoagulants et anti-agrégants**

3. Information et communication

□ Information immédiate d'un médecin
□ Application de la conduite à tenir prescrite par le médecin
□ Discussion sur la nécessité : d'une imagerie cérébrale, d'examens complémentaires, d'une surveillance renforcée ou d'un transfert vers une structure médicalisée adaptée
□ Informer l'usager et/ou son entourage (annonce d'un dommage associé aux soins)

©Structure Régionale d'Appui Grand Est - 2026

Structure Régionale d'Appui Grand Est

CHECK LIST : UNE CHUTE, QUE FAIRE ?

4. Surveillance post-chute

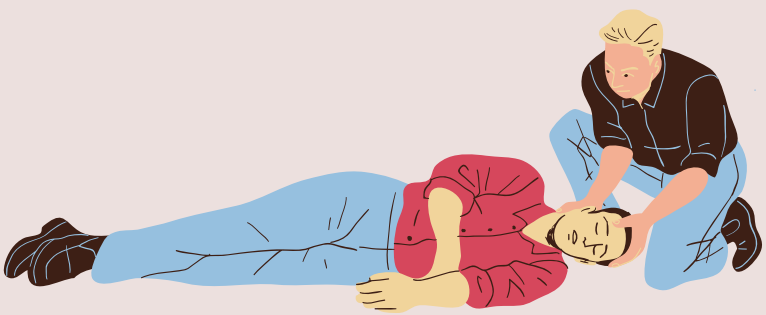
□ Mise en place d'une surveillance adaptée au risque
□ Surveillance neurologique si indiquée
□ Surveillance diurne et nocturne si nécessaire
□ Réévaluation régulière de l'état clinique

5.Traçabilité et déclaration

□ Tracer la chute, les actions, l'annonce dans le dossier de l'usager
□ Décrire les circonstances et les premières constatations
□ Assurer les transmissions écrites et orales
□ Si EIGS : renseigner le volet 1 sur le portail de signalement de l'ARS

6. Prévention secondaire

□ Réévaluer le risque de chute
□ Mettre en place ou renforcer les mesures de prévention
□ Adapter l'environnement et les aides techniques



©Structure Régionale d'Appui Grand Est - 2026